

PAR COURRIEL

PAR MESSAGERIE

Québec, le 16 septembre 2016

Monsieur Michel Tremblay
Société de transport de Montréal
800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1J6

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur Tremblay,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

1. En ce qui concerne l'axe du pont Champlain, quel est l'impact prévu sur la STM, son achalandage, ses services, ses revenus et ses dépenses, des 7 500 usagers actuels du réseau de transport collectif qui adopteront le REM selon les prévisions d'achalandage déposées par le promoteur (DB22, p. 3) ?

Votre réponse doit être acheminée le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 septembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Tremblay, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission